

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI



RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE

**EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE
MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES
ET RÉGULIÈRES À DJIBOUTI**

08 mai 2022

RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE MONDIAL POUR DES MIGRATIONS SÛRES, ORDONNÉES ET RÉGULIÈRES À DJIBOUTI¹

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABBRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES.....	3
Section 1 : INTRODUCTION	5
1.1. : CONTEXTE, TENDANCES ET DYMANIQUES MIGRATOIRE A DJIBOUTI	5
1.2 ADHESION DE LA REPUBLIQUE DE DJIBOUTI AU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS	6
Section 2 : MÉTHODOLOGIE APPLIQUÉE POUR LES EXAMENS VOLONTAIRES DU PACTE.....	7
Section 3 : POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE.....	8
Section 4 : PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS.....	9
Section 5 : MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PACTE.....	18
Section 6 : ÉTAPES SUIVANTES.....	19-20

¹ Ce rapport a été préparé par Ibrahima Amadou Dia, Expert International en Migration avec l'appui technique de l'OIM et la supervision des points focaux sur la migration de diverses institutions nationales djiboutiennes.

LISTE DES ABBREVIATIONS ET DES ACRONYMES

ADI : Agence Djiboutienne de l'Information

AMU : Assurance Maladie Universelle

AVRR : Assisted Voluntary Return and Reintegration (Programme de retour volontaire assisté et de réintégration)

COAM : Centre d'Orientation et d'Assistance aux Migrants

CICR : Comité International de la Croix- Rouge

CNDH-Dj : Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti

COVID-19 : Coronavirus 2019

DIS : Détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant

DRC : Danish Refugee Council (Conseil Danois pour les réfugiés)

DTM : Displacement Tracking Matrix

FMP : Flow monitoring points (points de suivi de flux)

FPHN : Forum Politique de Haut Niveau

UNHCR : Haut-Commissariat pour les Réfugiés

IGAD : Intergovernmental Authority for Development (Autorité Intergouvernementale pour le Développement)

IGM : Indicateurs de la Gouvernance de la Migration

NRC : Norwegian Refugee Council (Conseil Norvégien pour les Réfugiés)

ODD : Objectifs de Développement Durable

OIM : Organisation Internationale pour les migrations

OIT : Organisation Internationale pour le Travail

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

ONARS : Office National pour l'Assistance aux Réfugiés et aux Sinistrés

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

SOP : Standard Operational Procedures (Procédures Standards opérationnelles)

UE : Union Européenne

UNICEF : United Nations Children's Fund (Fond des Nations Unies pour l'Enfance)

SECTION 1 : INTRODUCTION

1.1. Contexte, tendances et dynamiques migratoires

Dans un contexte de crise économique et politique, de conflits, de pauvreté, de chômage, d'insécurité alimentaire, de changement climatique, de dégradation de l'environnement et de sécheresse persistante dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique, Djibouti constitue de plus en plus un pays de destination et de transit des migrants provenant des pays limitrophes en partance pour les pays de la péninsule arabique. La migration irrégulière provenant des pays voisins vers Djibouti constitue une préoccupation majeure pour le gouvernement djiboutien. Selon les données collectées à travers la Matrice de Suivi des déplacements (Displacement Tracking Matrix-anglais) de l'OIM, le nombre de migrants en provenance d'Ethiopie a fortement augmenté depuis que les services frontaliers, qui étaient fermés à la suite de la pandémie de COVID-19, ont repris en juillet 2020. Au total, plus de 137,000 migrants ont transité par Djibouti en 2021.

En parallèle, on assiste à l'intensification de la migration interne, notamment la migration rurale-urbaine du fait des contraintes climatiques liées à la sécheresse, la rareté des pluies, la dégradation de l'environnement, la faiblesse des moyens de subsistance et les contraintes liées à l'accès à l'éducation et à l'emploi.

Par ailleurs les conséquences négatives de la pandémie de la COVID-19 sur le tissu socio-économique et les enjeux sécuritaires et humanitaires dans la sous-région pourraient contribuer à l'intensification des flux migratoires vers Djibouti.

En plus des migrants qui transitent par Djibouti, on note une importante « population flottante » vivant dans la capitale djiboutienne. Cette population est estimée, selon le Gouvernement djiboutien, à plus de 150 000 personnes.

Djibouti a longtemps été une terre d'accueil de milliers de réfugiés originaires de la sous-région notamment les pays voisins. Les réfugiés sont installés dans les villages de Markazi (2900), Ali-Adde (16925) et Holl-Holl (8138).² En mars 2022, 35174 demandeurs d'asile et réfugiés ont été identifiés à Djibouti, selon le UNHCR. 14281 sont originaires de la Somalie, 13392 de l'Ethiopie, 6398 du Yémen, 1023 de l'Érythrée et 80 représentent des nationalités tierces.

1.2. Adhésion de la République de Djibouti au Pacte Mondial sur les Migrations

La conférence intergouvernementale pour l'adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières qui a été organisée les 10 et 11 décembre 2018 à Marrakech a fait suite à une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution 71/1 du 19 septembre 2016) intitulée « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants » qui démontrait l'engagement des Etats

² Statistiques du HCR publiées le 8 mars 2022.

Membres des Nations Unies à œuvrer pour la mise en place d'un processus de négociations intergouvernementales pour l'adoption du Pacte Mondial sur les Migrations.

La République de Djibouti a adhéré au Pacte Mondial sur les Migrations lors de la conférence intergouvernementale de Marrakech en décembre 2018. Le Ministre de l'Intérieur de la République de Djibouti à l'époque, S.E M. Hassan Omar Mohamed Bourhan, avait prononcé un discours en faveur de l'adoption de ce Pacte lors de cette conférence intergouvernementale. Dans le cadre de sa participation à la phase préparatoire de la réunion sur le Pacte Mondial sur les Migrations, le gouvernement de Djibouti a organisé, en septembre 2017, une consultation nationale sur la contribution du pays au Pacte.

Par ailleurs, les autorités djiboutiennes avaient organisé, en coordination avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) un atelier en 2019 sur le Profil de la Gouvernance de la Migration à Djibouti. Cet atelier a réuni des acteurs étatiques et non-étatiques et avait pour objectif d'offrir un cadre de dialogue concernant l'identification des priorités de Djibouti dans la mise en œuvre du Pacte Mondial et de réfléchir sur les mécanismes pour renforcer le partenariat et la coordination pour une meilleure gouvernance de la migration. Cette réunion avait également été l'occasion de discuter des Indicateurs de Gouvernance de la Migration (IGM) qui visent à identifier les besoins et les priorités des pays membres en matière de gouvernance des migrations.

Une réunion sur la Révision des Indicateurs de Gouvernance de la Migration (IGM) a été organisée en janvier 2021 avec la participation des différents points focaux IGM/ Migration. Cette rencontre a permis de discuter des liens entre la stratégie migratoire nationale, les Indicateurs de Gouvernance de la Migration, le Pacte Mondial sur les Migrations (GCM) et le Processus IGM.

Par la suite, un atelier de consultation sur la gouvernance de la migration et de formation sur la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations Sûres, Régulières et Ordonnées a eu lieu en février 2021. Cet atelier avait pour but de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux sur la gouvernance de la migration, approfondir les connaissances sur les objectifs du Pacte Mondial et de former les différents participants sur l'identification des priorités nationales et le développement d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Pacte ainsi que l'élaboration d'une feuille de route nationale pour alimenter le processus de rapport d'examen régional.

Le Gouvernement de Djibouti a élaboré la Stratégie Nationale de la Migration pour Djibouti ainsi que le Plan Nation d'Action de cette Stratégie et la Stratégie d'Engagement Nationale de la Diaspora en 2021 et 2022. Cette Stratégie et son Plan d'Action, qui s'enracinent dans les principes-directeurs et recommandations du Pacte Mondial représentent des cadres politiques fondamentaux pour le renforcement de la gouvernance de la migration et sa contribution au développement à Djibouti. Le Bureau de Coordination Nationale pour la Migration a été inauguré le jeudi 29 juillet 2021 à Djibouti. Le Coordinateur du Bureau constitue le point focal principal du gouvernement de Djibouti pour la mise en œuvre des Objectifs du Pacte Mondial sur la Migration.

Ce rapport présente un aperçu des initiatives du Gouvernement de Djibouti visant à réaliser les objectifs du Pacte Mondial.

SECTION 2 : METHODOLOGIE APPLIQUEE POUR LES EXAMENS VOLONTAIRES DU PACTE

Ce rapport fait un état des lieux des progrès et des défis dans la mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration à Djibouti en se basant sur les données et informations collectées lors des consultations mentionnées ci-dessous. Les informations ayant servi de base documentaire dans la rédaction de ce Rapport proviennent des sources suivantes :

- *Stratégie Nationale de la Migration pour la République de Djibouti ;*
- *Stratégie Nationale d'engagement de la Diaspora pour la République de Djibouti ;*
- *Plan National d'Action pour la Mise en Œuvre de la Stratégie Nationale de la Migration pour la République de Djibouti ;*
- *Rapport Final de l'Atelier de Consultation sur la Gouvernance de la Migration et de Formation sur la Mise en Œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations Sures, Régulières et Ordonnées, Djibouti, 23 et 24 février 2021 ;*
- *Profil de la Gouvernance de la Migration de la République de Djibouti.*
- *Présentation de Djibouti, Examen Régional du Pacte mondial pour la Migration, 18-19 août 2021, Addis-Abeba, Ethiopie transmise par Colonel Abdoukader Ibrahim Gona.*
- *Stratégie Pays de l'OIM Djibouti (2020-2024).*

La mise en œuvre du Pacte Mondial constitue l'un des axes essentiels de l'agenda migratoire du gouvernement djiboutien dont l'essentiel est formulé dans la Stratégie Nationale de la Migration ainsi que dans le Plan d'Action de cette Stratégie.

Les données et les informations issues des entretiens auprès des divers acteurs étatiques et non-étatiques lors des différentes consultations nationales et des réunions avec les autorités gouvernementales dans le cadre de l'élaboration des Stratégies migratoires ont servi de base documentaire dans la préparation de ce présent rapport de l'examen de la mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration. Il s'agit, notamment, des consultations suivantes : plus d'une quarantaine de réunions avec les autorités gouvernementales, les acteurs non-étatiques locaux et les organisations internationales lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale de la Migration pour la République de Djibouti et du Plan National d'Action pour la Mise en Œuvre de la Stratégie ; une dizaine de réunions avec les points focaux lors de la mise à jour du Rapport Profil de Gouvernance sur la Migration et de la matrice des Indicateurs de la Gouvernance de la Migration de Djibouti et, enfin, des discussions et échanges avec une quarantaine de participants lors de l'atelier de consultation nationale sur la gouvernance de la migration et la formation sur la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations.

Ces consultations avaient impliqué les principaux acteurs concernés par les questions migratoires : entités ministérielles, forces de sécurité djiboutiennes, institutions techniques, autorités régionales, institutions monétaires, organisations nationales sur les droits humains, organisations internationales/multilatérales/régionales, ONGs internationales, ambassades et missions diplomatiques à Djibouti. Ces différentes consultations ont été menées à travers une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics (whole of government approach) et une approche mobilisant l'ensemble de la société (whole of society approach), en étroite collaboration avec le Bureau National de Coordination de la Migration.

Par ailleurs, la République Djibouti a lancé son processus de préparation du Premier Examen National Volontaire sur les progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030 lors du Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) sur le développement durable. Conscient du rôle fondamental de la migration dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD), le gouvernement de Djibouti est en train de mettre en œuvre concomitamment les objectifs du Pacte mondial et les ODD, y compris ceux se rapportant à la migration.

Section 3 : POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE

- **Atelier de consultation sur la gouvernance de la migration et de formation sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations sûres, régulières et ordonnées**

Un atelier de consultation sur la gouvernance de la migration et de formation sur la mise en œuvre du Pacte Mondial a eu lieu à Djibouti les 24 et 25 février 2021. Cette initiative visait à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux sur la gouvernance de la migration, l'identification des priorités nationales et le développement d'un plan d'action pour la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations.

- **Stratégie Nationale de la Migration pour la République de Djibouti**

La République de Djibouti s'est dotée d'une Stratégie Nationale pour la Migration, lancée le 17 septembre 2021 sous le haut patronat de S. E le Premier Ministre de la République de Djibouti. Celle-ci vise à renforcer la gouvernance de la migration et sa contribution au développement du pays. Cette Stratégie couvre divers axes prioritaires qui sont en lien avec le Plan Mondial sur les Migrations.

- **Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de la migration**

Le Plan National d'Action met l'accent sur les principales activités à mener pour réaliser les objectifs et les domaines prioritaires listés dans la Stratégie nationale de la migration. Ce dernier inclut les résultats escomptés ainsi que le calendrier de réalisation de ces activités dans les cinq années à venir.

- **Indicateurs de Gouvernance des Migrations**

Le Profil de Gouvernance de la Migration pour la République de Djibouti dresse un état des lieux des points forts des structures de gouvernance des migrations à Djibouti ainsi que des aspects qui pourraient être renforcés en se basant sur les Indicateurs de Gouvernance de la Migration (IGM). Le Profil de gouvernance de la migration a été réalisé sur la base des résultats de la collecte et de l'analyse des données concernant les 90 indicateurs liés aux 6 dimensions du Cadre de gouvernance des migrations (droits des migrants, approche associant l'ensemble du gouvernement, bien-être des migrants, partenariats, aspects d'une crise relatifs à la mobilité, et migrations sûres, ordonnées et régulières).

- **Création du Bureau de Coordination Nationale pour la Migration**

Le Bureau de Coordination Nationale pour la Migration, créé par Décret présidentiel n° 2019-279/PR/MI³ en septembre 2019, a pour objectif de favoriser et de renforcer une collaboration et une coordination

³ République de Djibouti « Décret N° 2019-279/PR/MI portant création d'un bureau de Coordination Nationale pour la Migration » Journal Officiel <https://www.presidence.dj/texte.php?ID=2019-279&ID2=2019-11-05&ID3=D%E9cret&ID4=21&ID5=2019-11-14&ID6=n> (Consulté le 07 avril 2021).

interinstitutionnelle sur les questions migratoires, y compris la gouvernance et la gestion de la migration. Les rôles et responsabilités du Coordinateur National de ce Bureau sont spécifiés dans l'article 36 de ce décret présidentiel. Le Bureau de Coordination Nationale pour la Migration a été inauguré le jeudi 29 juillet 2021 à Djibouti.⁴

- **Groupe de Travail sur la Migration Mixte**

Ce groupe de travail initié par l'ONARS, l'OIM et le HCR (UNHCR) est un cadre d'échange mensuel visant à renforcer la coopération et coordination nationale régionale et internationale pour l'amélioration de la réponse pour la réduction des flux migratoires irréguliers. Ce groupe émet des recommandations qui sont transmises au Réseau des Nations Unies pour les Migrations (UN migration Network) et reçoit, en échange, des informations et directives du Réseau.

SECTION 4 : PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PACTE MONDIAL SUR LES MIGRATIONS

- **Objectif 1 : Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits**

La Cellule d'Études sur la Migration au sein de l'INSD créée en juin 2020 a, pour objectif de produire des statistiques, des études et des recherches dans le domaine de la migration à Djibouti et ainsi de favoriser la coopération et la coordination interinstitutionnelles en matière de production et d'échange de statistiques migratoires. La cellule vise à améliorer les données et les connaissances sur la migration à Djibouti à travers des publications, l'organisation d'ateliers et de conférences ; le renforcement des capacités des Ministères, des départements et agences gouvernementales en matière de statistiques, de collecte des données et d'analyse pour éclairer les décideurs politiques sur la gouvernance sur la migration ; la collecte et l'analyse des données migratoires pour appuyer des politiques et des programmes dans le domaine de la migration basés sur des données statistiques fiables et pour assister les migrants à travers l'élaboration d'indicateurs sur la migration.⁵

La Cellule des Études sur la Migration a réalisé diverses études, y compris⁶ :

⁴ Nations Unies Djibouti (29 juillet 2021) *Inauguration du Bureau de Coordination Nationale pour la Migration* <https://djibouti.un.org/fr/138051-inauguration-du-bureau-de-coordination-nationale-pour-la-migration>; La Nation (1 août 2021) *Inauguration du Bureau de Coordination Nationale pour la Migration* (Consulté le 11 avril 2022).

⁵ République de Djibouti / Ministère de l'Économie et des Finances Chargé de l'Industrie / Institut de la Statistique de Djibouti / Cellule des Études sur la Migration (n.d.) « *Cellule des Études sur la Migration De l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) : "De Meilleures Données Pour une Migration plus Humaine à Djibouti."* » Brochure de présentation.

⁶ République de Djibouti / Ministère de l'Économie et des Finances Chargé de l'Industrie / Institut de la Statistique de Djibouti / Cellule des Études sur la Migration (n.d.) « *Cellule des Études sur la Migration De l'Institut de la*

- « *Étude Socioéconomique sur les femmes migrantes en situation irrégulière dans la ville de Djibouti.* » ;
- « *Évaluation des Données sur la Migration produites par l'INSD au cours de la dernière décennie à Djibouti.* » ;
- « *Analyse des Données sur la Migration issues de l'Enquête Emploi, Secteur Informel et Consommation des Ménages de 2015, et de l'Enquête Auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux de 2017 à Djibouti.* » ;
- « *Impact Socioéconomique de la pandémie de la COVID-19 sur les Migrants vivant dans la ville de Djibouti.* » ;
- « *La Migration Environnementale à Djibouti : étude de cas de la localité de Fanteherou.* »

En février 2021, un Groupe de Travail Technique sur les données migratoires a été mis en place pour servir de plateforme pour la centralisation et le partage des données migratoires et faciliter la collaboration et le dialogue entre les différentes institutions travaillant dans le domaine des statistiques migratoires. Ce Groupe de Travail, coprésidé par le Bureau de la Coordination Nationale pour la Migration, l'Office National pour l'Assistance des Réfugiés et des Sinistrés (ONARS) et l'Institut National de la Statistique de Djibouti (INSD) entend « améliorer les capacités nationales de collecte, de production et de partage des données existantes sur les migrations à Djibouti, et ainsi rassembler toutes les agences générant des statistiques sur la migration autour d'une plateforme commune de travail ».

- **Objectif 7 : S'attaquer aux facteurs de vulnérabilité liés aux migrations et les réduire**

Le Comité National sur la Détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant et le cadre législatif y référant (DIS) a été créé en août 2021 sous les auspices du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) en collaboration avec d'autres entités ministérielles, les agences techniques et les partenaires techniques et financiers. Celui-ci a pour mandat de statuer sur les cas des enfants vulnérables identifiés à Djibouti. En 2021, 4 réunions se sont tenues et 11 cas ont été étudiés par les membres du comité.

Les agents du MFF et les partenaires concernés ont, par ailleurs, été formés sur la détermination des vulnérabilités, y compris l'identification et l'assistance des femmes et des enfants migrants non accompagnés et vulnérables, ainsi qu'un référencement personnalisé et complet.⁷

En outre, le système de référencement pour les migrants vulnérables a été lancé en mars 2021 par le Ministre de l'Intérieur, mobilisant les acteurs des institutions de la migration à Djibouti, les organisations

Statistique de Djibouti (INSTAD) : "De Meilleures Données Pour une Migration plus Humaine à Djibouti." » Brochure de présentation.

⁷ La Nation (28 octobre 2020) UE/OIM/GIZ/BMM : Formation sur l'identification et l'assistance aux migrants vulnérables <https://www.lanation.dj/ue-oim-giz-bmm-formation-sur-lidentification-et-lassistance-aux-migrants-vulnerables/> (Consulté le 11 avril 2022).

internationales, la société civile et les principaux bailleurs de fonds. Le guide de référencement constitue un document de référence pour toutes les institutions qui interviennent dans la prise en charge des migrants en transit en République de Djibouti.

De surcroît, l'OIM travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Femme et de la Famille afin de mettre en place un centre de transit dans la capitale djiboutienne. Ce centre fournira assistance et protection aux migrants et enfants vulnérables en offrant un hébergement de courte durée, le temps des procédures administratives qui permettront de déterminer l'intérêt supérieur de l'enfant et l'assistance nécessaire aux migrants adultes, y compris l'option du retour volontaire.

Par ailleurs, il convient de mentionner la création d'une brigade des mineurs au sein de la Police nationale en 2019 et au sein de la Gendarmerie Nationale et le renforcement des capacités des agents de ces brigades aux droits de l'enfant et à la protection des enfants vulnérables.

- **Objectif 8 : Sauver des vies et mettre en place une action internationale coordonnée pour retrouver les migrants disparus**

Une révision/discussion est en cours concernant la coordination nationale sur la gestion des dépouilles mortelles. En outre, des activités de renforcement des capacités ont été menées sur la constatation et la gestion des dépouilles mortelles lors des situations de catastrophe et pour des réponses efficaces aux familles à la recherche de leurs proches disparus. À la suite d'un atelier organisé à Obock en mai 2021, le CICR, le Croissant Rouge Djiboutien (CRD), l'OIM, en étroite coopération avec la Préfecture d'Obock ont organisé un atelier à Tadjourah avec les intervenants impliqués dans la gestion des dépouilles mortelles des migrants dans la région d'Obock. L'objectif était d'élaborer un plan d'action et un organigramme en vue d'identifier les intervenants impliqués dans chaque étape et déterminer leurs rôles et leurs responsabilités. La problématique de la gestion des dépouilles mortelles lors des naufrages de migrants est au centre de cet atelier ; néanmoins la capacité acquise doit permettre aux intervenants de répondre à tout type d'incident impliquant la gestion de dépouilles mortelles.

Le Centre d'Orientation et d'Assistance aux Migrants (COAM) dans la région d'Obock apporte une assistance aux migrants vulnérables en leur facilitant l'accès à la nourriture, aux articles non-alimentaires (NFI), l'assistance médicale et l'assistance psychosociale et mène des activités de sensibilisation concernant la COVID-19 et d'autres pathologies chroniques. Les migrants sont également sensibilisés aux risques liés à la migration irrégulière.

En 2021, 1 695 migrants ont été enregistrés et assistés au COAM. Par ailleurs, les patrouilles mobiles de l'OIM ont recensé 5 158 personnes qui ont reçu une assistance en eau et vivres en dehors du centre. 823 autres ont reçu une assistance médicale.

- **Objectif 10 : Prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales**

Environ 40 agents des frontières et de patrouille de l'École Internationale de Perfectionnement à la Pratique de Police Judiciaire (EI3PJ) ont été formés à la détection, l'identification et la protection des victimes des victimes de la traite en mai 2021 au sein de l'Académie de Police Idriss Farah Abaneh (APIFA)⁸

Par ailleurs, en mars 2021, un manuel de formation de formateurs au bénéfice des agents des frontières, officiers de police judiciaires et acteurs de la protection des victimes de la traite a été élaboré afin d'aider ces derniers à détecter, identifier et porter assistance aux migrants victimes de la traite des personnes.

Un manuel de procédures standards opérationnelles (SOP) a été mis en place sur les procédures d'enquête et de poursuite de la traite des personnes entre l'ensemble des forces de sécurité et des magistrats.⁹

Des activités de vulgarisation de la Loi 133 sur la traite des personnes et le trafic des migrants de 2017 ont été menées auprès des divers acteurs concernés.¹⁰ Ces ateliers ont été organisés aux Conseils régionaux d'Obock et de Dikhil en août 2021 au profit des migrants de la zone.

Un groupe de travail a été mis en place impliquant les représentants de la police, de la gendarmerie, de la garde côtière et de la justice pour servir de cadre d'échanges et de coopération dans le domaine de la traite des personnes et du trafic d'êtres humains.¹¹ Le Directeur de l'École nationale d'études judiciaires (ENEJ) a été désigné comme coordinateur de ce groupe dont la création devrait, très bientôt, être formalisée par un décret officiel.

- **Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée**

Le dispositif national de gestion des frontières a été amélioré à travers le renforcement des unités de patrouilles et des systèmes de gestion des informations aux frontières.¹²

En outre, des activités de formation ont été menées auprès des fonctionnaires des autorités frontalières et des services de l'immigration pour renforcer leurs capacités en matière de gestion intégrée des frontières de manière à favoriser les migrations sûres et légales.¹³

⁸ OIM Djibouti (Mai 2021) Rapport mensuel # 20 Page 3 https://djibouti.un.org/sites/default/files/2021-06/OIM%20Dji_Rapport%20mensuel_Mai_FR2021.pdf (Consulté le 11 avril 2022)

⁹ Better Migration Management Program (BMM) Améliorer la gestion des flux migratoires (programme BMM à Djibouti) (page 4)
https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:dvS5Bw_oZLgJ:https://www.giz.de/en/downloads/giz2021_fr_BMM_DJI_Factsheet.pdf+&cd=2&hl=en&ct=clnk&gl=sn (Consulté le 12 avril 2022)

¹⁰ OIM Djibouti Actions de sensibilisation sur la traite des personnes à Obock
<https://twitter.com/Djiboutilom/status/1427652916748357637> (Consulté le 12 avril 2022)

¹¹ Better Migration Management Program (BMM) Améliorer la gestion des flux migratoires (programme BMM à Djibouti) (page 5)
https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:dvS5Bw_oZLgJ:https://www.giz.de/en/downloads/giz2021_fr_BMM_DJI_Factsheet.pdf+&cd=2&hl=en&ct=clnk&gl=sn (Consulté le 12 avril 2022)

¹² Better Migration Management Program (BMM) Améliorer la gestion des flux migratoires (programme BMM à Djibouti)
https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:dvS5Bw_oZLgJ:https://www.giz.de/en/downloads/giz2021_fr_BMM_DJI_Factsheet.pdf+&cd=2&hl=en&ct=clnk&gl=sn

¹³ Better Migration Management Program (BMM) Améliorer la gestion des flux migratoires (programme BMM à Djibouti)

La nouvelle loi « Loi n°40/AN/19/8ème L du 21/01/2019 », adoptée en 2019, fixe les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Djibouti.¹⁴ La loi spécifie les conditions de délivrance des visas, des permis de travail, des titres de séjour et les régimes de contrôle et de sanctions. En outre, cette loi inclut des dispositions qui visent à protéger les étrangers en situation de vulnérabilité à la section relative aux régimes spéciaux. En effet, cette loi indique que « Le Ministre de l'Intérieur peut, de sa propre initiative, étudier le cas de l'étranger qui est interdit de territoire, pour lui octroyer le statut de séjour, ou pour lever tout ou partie des critères et obligations applicables, s'il estime que des considérations d'ordre humanitaire, relatives à l'étranger, justifient une telle décision ou tiennent compte de l'intérêt supérieur de la personne directement concernée. Ce qui inclut notamment les mineurs non accompagnés, les personnes victimes de la traite et les apatrides ».¹⁵

La délivrance de visa d'entrée en ligne à travers la page Web a été instaurée en 2018. Un comptoir de visa électronique a été inauguré le 7 avril 2019 dans l'optique de renforcer une gestion sécurisée de la migration et de faciliter l'entrée et la sortie du territoire djiboutien à travers un système sécurisé en ligne.

- **Objectif 15 : Assurer l'accès des migrants aux services de base**

Bien que le cadre juridique notamment la loi n°40/AN/19/8èmeL de 2019 sur les conditions d'entrée et de séjour en République de Djibouti ne se réfère pas explicitement à l'accès des migrants réguliers aux services publics, dans la pratique, les populations migrantes ont le même accès que les ressortissants djiboutiens à tous les services de santé et d'éducation. En outre, les migrants ont accès aux soins de santé quel que soit leur statut juridique au même titre que les Djiboutiens, depuis l'instauration de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) en 2014.

Dans le cadre de la réponse nationale à la pandémie COVID-19, un site de quarantaine pour migrants a été mis en place entre mai et décembre 2020 pour faciliter la protection des migrants face à la pandémie de COVID-19 et leur retour en toute sécurité et dignité dans leur pays d'origine. Par ailleurs, le Ministère de la Santé en collaboration avec l'OIM mène une campagne de vaccination des migrants en transit au niveau du Centre d'orientation et d'assistance (COAM) d'Obock de l'OIM.

Les migrants et les réfugiés en général sont pris en compte dans les réponses face à la COVID-19 à Djibouti. Le Ministère de la Santé, grâce à l'appui de l'OIM, a supervisé la création de centre de dépistage aux postes frontaliers avec l'Éthiopie (Galafi et Guellilé) et la réhabilitation des postes de santé (Salagou et Dalay-Af) et des centres médico-hospitaliers (CMH) de Dikhil, Tadjourah et Obock le long du corridor migratoire. Ses structures sanitaires ont également été équipés. Les droits fondamentaux des réfugiés et des demandeurs d'asile (comme le droit à la santé, l'éducation, et au travail) sont protégés à Djibouti en vertu de la loi n° 159/AN/16/7ème L du 5 janvier 2017¹⁶ portant statut des réfugiés en République de Djibouti. En outre, le

https://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:dvS5Bw_oZLgJ:https://www.giz.de/en/downloads/giz2021_fr_BMM_DJI_Factsheet.pdf+&cd=2&hl=en&ct=clnk&gl=sn

¹⁴ République de Djibouti Loi N° 40/AN/19/8ème L relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en République de Djibouti. <https://www.presidence.dj/texte.php?ID=40&ID2=2019-01-21&ID3=Loi&ID4=2&ID5=2019-01-31&ID6=n> (Consulté le 12 avril 2022)

¹⁵ OIM (avril 2021) Indicateurs de Gouvernance des Migrations : La République de Djibouti, p. 12.

¹⁶ République de Djibouti (07/12/201) *Décret N° 2017-410/PR/MI fixant les modalités d'exercice des droits fondamentaux des réfugiés et demandeurs d'asile en République de Djibouti.* (Consulté le 25 avril 2022)

Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) (2020-2024) du Ministère de la Santé prend en compte les besoins des populations migrantes en matière de prise en charge médicale.

- **Objectif 17 : Éliminer toutes les formes de discrimination et encourager un débat public fondé sur l'analyse des faits afin de faire évoluer la manière dont les migrations sont perçues**

La Commission Nationale des Droits de l'Homme de Djibouti (CNDH-Dj) mène des activités de sensibilisation visant à promouvoir et à protéger les droits humains à Djibouti, y compris les droits des migrants.

La CNDH-Dj facilite l'accès des migrants à ses services à travers la mise en place de Centres d'information dans les différentes régions du pays. Ces centres d'information gérés par le CNDH-Dj favorisent l'accès des migrants à des informations et les possibilités d'échange concernant les droits humains et la migration, l'accès des personnes vulnérables aux services d'orientation ainsi que l'enregistrement, le contrôle et le suivi des atteintes aux droits humains.

La CNDH-Dj a mis en place un mécanisme de plainte en matière de violations des droits humains. En effet, les centres d'information font office de guichet unique facilitant l'accès des migrants à divers services, y compris la possibilité d'y déposer leurs plaintes. La CNDH-Dj mène des activités de sensibilisation sur les droits des migrants et sur le service de plainte et de recours contre les violations des droits humains pour les migrants et les communautés locales. Entre septembre 2020 et mars 2022, la CNDH-Dj a traité 33 plaintes dont 17 relatives à des personnes en situation de migration.¹⁷

- **Objectif 19 : Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays**

Le gouvernement de Djibouti a élaboré une Stratégie Nationale d'Engagement de la Diaspora en février 2021 pour renforcer la contribution de la diaspora djiboutienne au développement durable du pays. Cette Stratégie vise à renforcer la contribution de la diaspora djiboutienne au développement durable du pays. Celle-ci recommande, entre autres mesures, la maximisation du volume des transferts financiers des migrants pour renforcer la contribution positive des transferts de fond au développement socioéconomique et la lutte contre la pauvreté et la promotion des transferts de connaissances et des compétences et l'investissement de la diaspora djiboutienne au profit du pays d'origine. Un atelier national de vulgarisation de la stratégie nationale d'engagement de la diaspora a été organisé en mars 2022 afin de discuter avec toutes les instances pertinentes du secteur privé et du gouvernement des priorités thématiques pour la mise en œuvre de la Stratégie en question

La Poste de Djibouti a mis en place depuis 2019 un service de documents électroniques visant à faciliter les démarches administratives en ligne (telles que duplication de certificats de mariage) pour la diaspora djiboutienne.¹⁸

¹⁷ Données fournies par le Programme Better Migration Management (BMM) du GIZ.

¹⁸ Global Djibouti Diaspora (GDD) (July 1, 2019) La Poste de Djibouti offers a new service to the Djiboutian diaspora <https://www.djibouti-diaspora.org/2019/07/01/la-poste-de-djibouti-offre-un-nouveau-service-a-la-diaspora-djiboutienne/> (Consulté le 12 avril 2022).

- **Objectif 21 : Coopérer en vue de faciliter le retour et la réadmission des migrants en toute sécurité et dignité, ainsi que leur réintégration durable**

Les programmes de retour volontaire assisté et de réintégration (AVRR) de l'OIM permettent un retour dans la dignité et favorisent la réintégration durable des migrants qui ne peuvent ou ne veulent pas rester dans les pays d'accueil et qui souhaitent retourner volontairement dans leur pays d'origine.

En collaboration avec des partenaires comprenant des autorités gouvernementales et des partenaires non gouvernementaux, tant dans la région que dans les pays d'origine, les migrants bénéficient d'une assistance pour prendre des décisions éclairées sur leur retour et faciliter leur réintégration dans leur pays d'origine.

Depuis mars 2017, plus de 3600 migrants ont participé au programme, sont retournés dans leurs pays d'origine où ils ont bénéficié d'un programme de réintégration.

Meilleures pratiques

- Les consultations nationales organisées respectivement en septembre 2019 et en février 2021 ont permis aux acteurs nationaux chargés des questions migratoires de discuter d'une approche de mise en œuvre du Pacte mondial et d'une priorisation des objectifs du Pacte qui sont en adéquation au contexte national, aux priorités du pays et aux stratégies et plans nationaux de développement de Djibouti.
- Les activités de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités qui ont été menées auprès des différentes institutions nationales chargées de la migration (points focaux sur la migration) ont facilité le développement d'un plan national de mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration.
- Certaines institutions gouvernementales telles que le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale ; du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection sociale ; de l'Intérieur et de l'Economie, des Finances chargé de l'Industrie sont en train d'intégrer les recommandations de la Stratégie nationale de la migration ainsi que du Plan d'Action de cette Stratégie dans leur agenda respectif dans le domaine des migrations. La Stratégie nationale de la migration ainsi que le Plan d'Action contribuent à jeter les bases d'un cadre de politique national pour la migration pour Djibouti.
- L'étude sur les enfants en situation de rue effectuée dans la ville de Djibouti en 2018 en collaboration avec le Ministère de la Femme et de la Famille a permis d'élaborer une série de recommandations et de mesures pour répondre aux multiples défis des enfants en situation de rue. Certaines de ces recommandations ont été mises en œuvre (par exemple : la construction d'abris, la mise en place d'un système de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, la création d'une Brigade pour mineurs au sein de la Police nationale et la Gendarmerie nationale et le renforcement des capacités des agents de ses brigades à travers des formations sur les droits de l'enfant et la protection des enfants vulnérables). Cette étude est actuellement (avril 2022) en cours de révision et devrait orienter la mise en œuvre d'activités futures en matière de protection de l'enfance.

- Une étude sur la situation socio-économique des femmes migrantes dans la ville de Djibouti a été effectuée par le Ministère de la Femme et de la famille en Juin 2020. Cette étude vise à analyser leurs conditions socio-économiques et les situations de vulnérabilités auxquelles elles sont confrontées et propose des recommandations pour une meilleure prise en charge des besoins de ces femmes migrantes dans la ville de Djibouti.¹⁹ Au total, 67 femmes ont été interrogées dans le cadre de cette étude. Un mécanisme d'échantillonnage stratifié proportionné a été utilisé pour refléter la diversité ethnique et nationale des femmes migrantes.

Défis dans la mise en œuvre des objectifs du Pacte mondial sur la migration

- L'augmentation de la migration irrégulière engendre des défis multiples en matière de gouvernance de la migration, de protection et d'assistance directe des migrants, surtout les migrants en situation de détresse et de vulnérabilité socioéconomique. Il convient de souligner l'émergence de nouveau flux de migrants des pays voisins de retour à Djibouti du fait des situations de crises et d'insécurité et d'instabilité politique et économique.
- La segmentation des activités liées à la migration, la duplication des efforts et le déficit de collaboration et de coordination interinstitutionnelle constituent des défis pour une cohérence politico-institutionnelle et la gouvernance de la migration. Pour éviter la dispersion des efforts et le déficit de communication, de collaboration et de partage d'informations entre les institutions sur les questions de migration, le Bureau de Coordination Nationale de la Migration récemment créé s'attelle à la mise en place d'un canevas clair de suivi en matière de gouvernance de la migration et d'une démarche participative de tous les acteurs du domaine de la migration à Djibouti.
- Les défis liés à la collecte, la production et le partage des données statistiques sur les migrations et le déficit de connaissance sur les tendances et les dynamiques migratoires constituent des contraintes quant à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes sur la migration qui sont efficaces et fondés sur des preuves solides. Dans le souci de répondre aux défis liés à la collecte, la production et le partage des données existantes sur les migrations à Djibouti et de renforcer la collaboration et la coordination entre les agences générant des statistiques migratoires à Djibouti, une plateforme commune de collecte, de centralisation et d'exploitation des données migratoires émanant des différentes institutions a été créée au sein du Bureau de Coordination Nationale de la Migration.
- L'absence d'un mécanisme de gestion informatisée (système biométrique) pour l'enregistrement, l'identification et le contrôle de la migration irrégulière constitue un obstacle à la prévention et la lutte contre la migration irrégulière et au renforcement de la gouvernance de la migration à Djibouti.

¹⁹ Agence Djiboutienne de l'Information (ADI) (15/06/2020) La situation socio-économique des femmes migrantes dans la ville de Djibouti au centre des travaux d'un atelier organisé par le ministère de la Femme. <http://www.adi.dj/index.php/site/Plus/8749> (Consulté le 23 avril 2022).

- L'absence d'un mécanisme de coopération régionale pour combattre la traite des personnes et la migration irrégulière constitue un obstacle quant à la mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration.
- Les fonds alloués pour la mise en œuvre du Pacte Mondial sont insuffisants et, par conséquent, ne permettent pas l'élaboration de programmes spécifiques en relation avec le Pacte Mondial sur la Migration.
- L'absence de mécanisme d'identification des migrations irrégulières rend difficile la mise en œuvre de stratégies efficaces et durables de réponses aux défis liés à la migration irrégulière.
- Les migrants sont de plus en plus confrontés à de multiples formes de vulnérabilités, ce qui accentue leurs besoins en matière de protection et d'assistance directe. En particulier, la vulnérabilité des migrants mineurs non accompagnés provenant des pays limitrophes vers Djibouti s'accroît, ce qui engendre des défis multiples par rapport à la migration des enfants, y compris le phénomène des enfants de la rue.
- La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur les programmes d'assistance au retour volontaire et de réintégration. Cependant, la réouverture des frontières et l'allègement ou la fin des mesures de confinement ont permis la reprise de ces programmes.

Section 5 : MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PACTE

Stratégies pour la réalisation des objectifs du Pacte mondial

- Le gouvernement djiboutien, dans ses efforts pour réaliser les objectifs du Pacte Mondial sur les Migrations, met l'accent sur une stratégie inclusive et participative à travers une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et une approche mobilisant l'ensemble de la société.
- Le gouvernement djiboutien, à travers le Bureau National de Coordination sur la Migration, entend renforcer la collaboration et la coordination interinstitutionnelle sur les questions migratoires et la gouvernance de la migration pour favoriser une migration sûre, ordonnée et régulière conformément aux recommandations du Pacte Mondial sur les Migrations. Ce Bureau est l'épine dorsale dans la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations à Djibouti en étroite collaboration avec les entités gouvernementales chargées des questions migratoires, les partenaires techniques et financiers et les acteurs non-étatiques.
- La participation active à des processus de consultation régionaux, continentaux et mondiaux et le renforcement de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale dans le domaine des migrations, y compris au niveau régional avec l'IGAD représente également des opportunités pour réaliser les objectifs du Pacte mondial sur les migrations.

- Le gouvernement djiboutien déploie des efforts pour renforcer la coopération bilatérale, régionale et multilatérale dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, la traite des personnes et le trafic illicite des migrants.
- Le gouvernement djiboutien intensifie les efforts pour sauver des vies humaines, mettre en place des actions coordonnées pour retrouver les migrants disparus et apporter des réponses pérennes aux situations de vulnérabilités des migrants et des personnes déplacées.

Moyens de mise en œuvre et ressources mobilisés et ressources additionnelles nécessaires pour mettre en œuvre le Pacte mondial

- Le gouvernement de Djibouti est confronté à des défis pour mobiliser les ressources et le financement idoines pour mettre en œuvre le Pacte mondial dans un contexte de raréfaction des sources de financement accentué par les impacts négatifs de la pandémie de COVID-19.
- Le gouvernement djiboutien collabore avec les partenaires techniques et financiers internationaux dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial : organisations internationales et régionales (telles que (inter alia): OIM, HCR, OIT, IGAD, UNICEF, PNUD, UE, OMS, PAM, Banque mondiale, etc.), ONGs internationales (telles que (inter alia): Caritas, DRC, NRC, CICR.) et les ambassades et missions diplomatiques accréditées à Djibouti (telles que (inter alia): Ambassades des Etats-Unis, de la France, du Japon, de l'Allemagne).
- La Cellule d'Etudes sur la Migration au sein de l'INSD aide à pallier les lacunes en matière de données statistiques en réalisant des études et des enquêtes sur les tendances et les dynamiques migratoires à Djibouti. Le renforcement de la collecte des données statistiques, des études et recherches sur la migration à Djibouti est essentiel pour la formulation de politiques promouvant une migration sûre, ordonnée et régulière.
- Le Gouvernement s'attèle à renforcer la collaboration avec les partenaires techniques et financiers et sectoriels dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial. Cependant, des ressources additionnelles sont nécessaires pour le renforcement des capacités des entités gouvernementales et non-gouvernementales chargées de la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations.

Section 6 : ETAPES SUIVANTES

Pendant le mois de février 2022, 15 242 mouvements ont été observés aux points de suivi des flux (Flow Monitoring Points, FMP) à Djibouti, soit une moyenne journalière de 544 mouvements selon les informations disponibles de la DTM. Prenant en considération ses flux, le gouvernement de Djibouti a déployé des efforts pour une meilleure compréhension du Pacte mondial, ainsi que pour faciliter la mise en œuvre et l'appropriation de ce Pacte par les acteurs-clés chargés des questions migratoires à Djibouti. Le Bureau National de Coordination sur la Migration entend favoriser une cohérence au niveau politico-

institutionnel en matière de gestion et de gouvernance de la migration, une meilleure collaboration et coordination inter-institutionnelle pour répondre aux défis multiples liés à la migration à Djibouti, conformément aux recommandations du Pacte Mondial sur la Migration.

Le gouvernement de Djibouti en collaboration avec les partenaires techniques et financiers internationaux a organisé des consultations nationales pour réfléchir sur les priorités nationales dans la mise en œuvre du Pacte mondial et pour promouvoir une approche de la gouvernance de la migration basée sur les droits humains, la mobilisation de l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société dans le souci d'une plus grande réappropriation du Pacte Mondial sur la Migration.

Ces consultations ont permis d'identifier les priorités du Gouvernement djiboutien sur les questions migratoires et de réaliser, comme mentionné ci-dessus, des progrès notables en matière de gestion de données migratoires, d'assistance aux migrants, de gestion des frontières et de gouvernance de la migration.

Le gouvernement de Djibouti entend intensifier ces efforts dans la réalisation des Objectifs du Pacte Mondial sur la Migration à travers la Stratégie Nationale de la Migration ainsi que le Plan National d'Action de cette Stratégie. Cette Stratégie nationale de la migration tient compte des 23 objectifs du Pacte mondial ainsi que ces directives et principes fondamentaux. L'opérationnalisation du Plan national d'action de cette Stratégie ainsi que celui de la Stratégie nationale d'engagement de la diaspora permettront certainement de poursuivre et d'accélérer la réalisation des objectifs du Pacte Mondial sur la Migration à Djibouti. En outre, l'OIM à travers son rôle de Coordinateur et de Secrétariat du réseau des Nations Unies sur la migration peut jouer un rôle essentiel dans la mobilisation du support de tout le système des Nations Unies et la coordination dans la mise en œuvre et le suivi du Pacte mondial sur la migration.

Les étapes suivantes (dans le court et moyen-terme) concernant la mise en œuvre du Pacte sont listées ci-dessous:

- Nomination future des points focaux sectoriels sur la migration au sein des institutions gouvernementales pour contribuer d'avantage au renforcement de la gouvernance de la migration à Djibouti.
- S'approprier davantage le Pacte Mondial sur la Migration en :
 - intégrant les objectifs du Pacte dans les politiques de développement sectoriel et dans l'agenda sectoriel des institutions gouvernementales chargées des questions migratoires et en veillant à ce que ces institutions mettent en œuvre les objectifs du Pacte selon une approche mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics et l'ensemble de la société ;
 - impliquant davantage les autorités locales (préfectures, conseils régionaux) dans la mise en œuvre du Pacte mondial et en vulgarisant le Pacte au niveau national pour une meilleure compréhension du Pacte et son ancrage au niveau national et pour promouvoir une migration sûre, ordonnée et régulière ;

- impliquant les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques (y compris les institutions d'enseignement et de recherche, les organisations de la société civile, les ONG locales et les associations villageoises) dans la vulgarisation et la mise en œuvre des Objectifs du Pacte mondial ;
 - renforçant les capacités des institutions nationales en matière de gouvernance de la migration pour faciliter la mise en œuvre du Pacte Mondial sur la Migration ;
 - mettant en œuvre le Plan National d'Action de la Stratégie Nationale de la Migration pour Djibouti et la Stratégie d'Engagement de la Diaspora au Service du Développement National comme leviers pour la réalisation des objectifs du Pacte Mondial sur la Migration ;
 - renforçant les capacités et ressources humaines et financières du Bureau National de Coordination sur la Migration ;
 - renforçant la collaboration et la coordination interinstitutionnelle en matière de partage des données et des informations sur la migration à travers la plateforme commune de collecte, de centralisation et d'exploitation des données migratoires créée au sein du Bureau de Coordination sur la Migration;
 - mobilisant des ressources additionnelles pour le renforcement des capacités des entités gouvernementales chargées de la mise en œuvre du Pacte Mondial sur les Migrations.
- Tenir compte davantage du fait que Djibouti est à la fois un pays de transit et de destination pour les migrations régionales, vers la péninsule arabique dans les réponses durables aux défis et aux situations de vulnérabilités liés aux contextes et dynamiques migratoires actuels dans la région de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique en :
 - favorisant une réponse régionale et internationale aux défis multiples liés à ces mouvements migratoires, y compris la mobilisation de fonds additionnels pour des réponses efficaces aux situations de vulnérabilités des migrants ;
 - renforçant la coopération bilatérale, régionale et multilatérale pour répondre aux défis et aux opportunités liés à la migration ;
 - promouvant les opportunités de la migration régulière de travail.